

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE  
DU TRAVAIL

DECRET N° 77/09 du 6/1/77

Portant intégration et Nomination de  
Monsieur GOMBE Alphonse dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-  
vices Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 27 juin 1973 ;  
(/u la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-  
naires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-  
nérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des  
diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant sta-  
tut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans  
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les  
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8 ;  
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la mise d'ef-  
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions  
du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires  
des fonctionnaires ;  
(/u l'Acte n° 44/EMSR du 12.12.1975 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres de  
la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 75-541 du 30.12.1975 fixant la composition du  
Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'Attestation n° 323/PCT.EMSR.COM-PLAN du 22.7.1976 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 60-90/FP du 3.3.1960 susvisé, Monsieur GOMBE Alphonse, né en 1948 à Ognénguele (MAKOUA) titulaire du diplôme d'Ingénieur Agronome délivré par l'Université de Belgrade (YUGOSLAVIE), est intégré dans les cadres de la catégorie 4, hiérarchie I des services Techniques (Agriculture) et nommé Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition de la Permanence de la Commission du Plan du Comité Central du P.C.T.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet pour compter du 22.9.1976 date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement, Président du  
Conseil des Ministres ;

Le Ministre de l'Economie  
Rurale.

Brazzaville, le 6 Janvier 1977

*[Signature]*  
Commandant Louis SYLVAIN GOMA.-

M. MOUAMBENGA

Le Ministre des Finances

Le Ministre de la Justice  
et du Travail

*[Signature]*  
P. N'GAKA.-

*[Signature]*  
A. POATY.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCCPCE	5
D.F.	5
BST.DGT.6	7
C.F.	1
DGSAZ	1
MER.	1
PCT.(P. DU P.)	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2
INTERESSE	1